



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 37751

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre en classe de seconde. En effet, dans le cadre du projet de réforme des lycées, l'enseignement des sciences et vie de la terre pourrait être exclu du corps des enseignements fondamentaux. Cette matière deviendrait alors uniquement facultative pour les élèves. De nombreux parents d'élèves et des enseignants s'inquiètent d'une telle mesure. Cette matière est un élément important de la culture scientifique générale nécessaire à l'ensemble des élèves. Il apparaît important que les élèves soient sensibilisés et acquièrent des connaissances communes sur des questions touchant à l'environnement, aux enjeux liés au développement durable et à la gestion des ressources naturelles, aux questions de santé à travers la biologie. Cette matière est non seulement un élément de culture générale mais c'est aussi une première approche et une ouverture vers de futurs débouchés professionnels sur des métiers scientifiques innovants qui sont l'avenir de notre économie nationale. Cet enseignement a donc toute sa place dans une classe de seconde qui reste une classe générale de détermination et qui doit permettre aux élèves de s'orienter ensuite vers les différentes filières pour le bac. Elle lui demande donc si l'enseignement des sciences et vie de la terre sera bien maintenu comme matière obligatoire pour l'ensemble des élèves en classe de seconde.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à M. Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. M. Richard Descoings doit remettre son rapport au ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que sera traitée la question de la place des sciences de la vie et de la Terre dans l'enseignement du lycée.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Clergeau](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37751

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10832

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4631